

Contrats de publicité et de promotion

Trimestre avril à juin 2023

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date
Cossette Média inc.	721,60 \$	Placement média internet tel que Monhabitationneuve.com ainsi que les frais de gestion et de production dans le cadre de la "Campagne Guide de l'acheteur Mon habitation neuve édition d'octobre 2022"	Octobre 2022 et Mars 2023
Cossette Média inc.	3 921,79 \$	Placement média internet tel que La Presse + ainsi que les frais de gestion et de production dans le cadre de la "Campagne Québec mines énergie 2022"	Novembre 2022
APCHQ (ANJOU)	4 000,00 \$	Placement média internet dans le Blogue Québec Habitation pour le programme Novoclimat	Novembre 2022 et Avril 2023
Cossette Média inc.	3 499,75 \$	Placement média imprimé tel que Quorum ainsi que les frais de gestion et de production dans le cadre de la "Campagne Programme Oasis"	Mars 2023
Cossette Média inc.	2 000,00 \$	Placement média internet tel que La Presse + ainsi que les frais de production dans le cadre de la "Campagne milieux humides hydriques"	Mars 2023
Cossette Média inc.	23 539,38 \$	Placement média internet tel que La Presse + et La Presse Mobile ainsi que les frais de gestion dans le cadre de la "Campagne milieux humides hydriques"	Mars 2023
Les Éditions Protégez-Vous	3 500,00 \$	Placement média internet dans Protégez-vous, 2023-2024	Mai 2023
Les Cordages Barry Itée	1 900,62 \$	Placement média internet tel que La Presse Mobile ainsi que les frais de gestion et de production dans le cadre de la "Campagne milieux humides hydriques"	Mai 2023
Cossette Média inc.	535,30 \$	Placement média internet tel que La Terre de chez nous ainsi que les frais de gestion et de production dans le cadre de la "Campagne de sensibilisation pour les agriculteurs aux risques des semences enrobées de pesticides "	Mai 2023
Cossette Média inc.	1 791,41 \$	Placement média internet tel que La Terre de chez nous ainsi que les frais de gestion et de production dans le cadre de la "Campagne de sensibilisation pour les agriculteurs aux risques des semences enrobées de pesticides "	Juin 2023

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant la période visée.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.